Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260303-05_03_03_2026-DE

COMMUNE DE PLOUËR SUR-RANCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 MARS 2026

---

*L'an **deux mille vingt-six**, le **3 mars** à **dix-neuf heures**, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués le 19 février 2026, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yann GODET, Maire.*

***Présents** : M. GODET, Mme DIUZET, M. ADAM, Mme GUGUEN, M. CIBERT, Mme MESLAY, M. ESTIENNE, M. CORMIER, Mme BORDEREAU, M. FLAUX, Mme SCHNEIDER, Mme BOVE, Mme LIGUET, M. LETISSIER, M. LECHIEN, Mme LEMOINE, M. MARQUOIS, M. GUICHARD, Mme VILBOU et M. de BODMAN*

***Absents** : Mme CHEVAILLIER, M. STAERCK, Mme LE PIVER et M. DEL REAL CORRAL*

***Excusés** : Mme BAUER, M. BERTAZZO et M. POSNIC*

***Pouvoirs** : Mme BAUER, donne pouvoir à M. ADAM*
M. BERTAZZO donne pouvoir à Mme SCHNEIDER,
M. POSNIC donne pouvoir à M. GODET

***Nombre de membres du conseil municipal présents ou représentés** : 23 sur 27*
Le quorum étant atteint – 20 membres du Conseil Municipal présents - celui-ci peut valablement délibérer.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Mme GUGUEN est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal en date du 19 février 2026 est adopté à l'unanimité.

5. Finances : budget annexe « éco-quartier Les Terres Neuves » de la Commune – budget primitif 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°3 du 20 janvier 2026 prenant acte du débat d'orientations budgétaires 2026,
Vu la réunion de la Commission « finances » en date du 3 février 2026,

Le projet de Budget Primitif du Budget annexe de l'écoquartier « Les Terres-Neuves » 2026 présente les résultats suivants :

Section de fonctionnement :

- dépenses : 950 136.54 €
- recettes : 950 136.54 €

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 022-212202139-20260303-05_03_03_2026-DE

Section d'investissement :

- dépenses : 823 739.54 €
- recettes : 2 000 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité des membres présents ou représentés (une abstention, celle de M. GUICHARD et deux votes contre, ceux de Mme VILBOU et de M. de BODMAN) :

- **APPROUVE le budget primitif 2026 du budget annexe de l'éco-quartier « Les Terres Neuves » de la Commune de Plouër-sur-Rance.**

- **DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Pour extrait conforme, le 3 mars 2026

Le Maire,
Yann GODET

La secrétaire de séance,
Emmanuelle GUGUEN